



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 60567

### Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le mécontentement exprimé par les retraités de La Poste. En effet, à la fin de l'année 2004, un courrier a été adressé à ces derniers pour les informer de la suppression de deux avantages dont ils bénéficiaient, à savoir la gratuité de la carte bancaire et de l'abonnement téléphonique. Pour compenser cette perte, La Poste propose de rémunérer les comptes bancaires postaux sur lesquels seront versés les pensions, à hauteur de 2,25 % et excluant de fait les anciens qui ne disposent pas de compte à La Poste. Aussi, pour les mêmes motifs, les actifs des services postaux bénéficient-ils sans distinction d'une compensation mensuelle. Dès lors, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend interroger la direction de La Poste afin de connaître les intentions de cette dernière vis-à-vis de ses retraités.

### Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 millions d'Euros. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, il a été demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60567

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 2005, page 2621

**Réponse publiée le :** 31 mai 2005, page 5585